

Dans une académie où la quasi-totalité du territoire est classée en éducation prioritaire, notre responsabilité collective est immense. Loin de réduire cette réalité à une contrainte, nous devons y voir une formidable opportunité : celle de penser et de mettre en œuvre une action publique éducative ambitieuse, à la hauteur des besoins et des potentiels de nos élèves.

Ce vademecum s'inscrit dans une volonté de clarification, de cohérence et de soutien aux équipes. Il constitue un outil au service du pilotage partagé, permettant aux principaux de collèges, IEN de circonscription, coordonnateurs de réseau et à l'ensemble des acteurs éducatifs d'agir de manière concertée, efficace et contextualisée.

Loin d'un cadre figé, ce document se veut évolutif, collaboratif et ancré dans les réalités de terrain. Il doit nourrir la réflexion stratégique des équipes et accompagner la transformation des pratiques au bénéfice des élèves. Le pilotage de l'éducation prioritaire ne saurait reposer sur des recettes toutes faites : il exige lucidité, créativité et engagement.

Je sais pouvoir compter sur votre détermination pour faire réussir tous les élèves, partout où vous êtes, en tenant compte des singularités de vos contextes et en renforçant les dynamiques inter-degrés, partenariales et pédagogiques.

Je vous remercie pour votre investissement quotidien au service de cette mission essentielle.

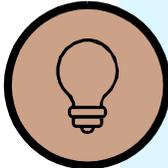
Monsieur L'Inspecteur Académique Directeur Académique Adjoint des Services de l'Éducation Nationale
M. Didier Cauret



Ce vadémécum est un outil au service des pilotes des REP+.
Il rassemble les informations essentielles pour appréhender l'éducation prioritaire ainsi que son pilotage, de l'échelon académique à celui du réseau.
Il fixe un cadre commun de réflexion et de travail qui doit nécessairement s'adapter aux contraintes et aux spécificités locales.
Il a vocation à être enrichi et amendé chaque année pour évoluer au fil des réseaux et des prescriptions institutionnelles.



Sommaire

	<p>Les réseaux d'éducation prioritaire dans l'académie</p> <ul style="list-style-type: none">- Cartographie de l'éducation prioritaire- Tableau des réseaux par circonscriptions <p><i>Annexes : annuaire des réseaux (réseaux par communes, coordonnées des IEN, IA IPR, chef d'établissement, contacts Cités Éducatives)</i></p>
	<p>Le pilotage académique de l'éducation prioritaire</p> <ul style="list-style-type: none">- Le pilotage académique de l'éducation prioritaire- Différents niveaux de pilotage
	<p>Le pilotage d'un réseau d'éducation prioritaire</p> <ul style="list-style-type: none">- Les finalités du pilotage d'un réseau d'éducation prioritaire- Les pilotes et les instances d'un réseau d'éducation prioritaire- Exemple de calendrier de pilotage <p><i>Annexes : Piloter un réseau d'éducation prioritaire (ifé), tableau proposant un calendrier plus détaillé</i></p>
	<p>Des outils et des ressources au services du pilotage :</p> <ul style="list-style-type: none">- Précision sur les outils nécessaires- Stratégie de rédaction du projet de réseau- Exemple de trame de projet de réseau <p><i>Annexes : Missions des différentes instances, lettre de mission du coordonnateur de réseau, liens utiles.</i></p>
<p>Annexes</p>	





Une cartographie des réseaux

33 Réseaux d'éducation prioritaire renforcée répartis sur 16 Communes et sur 11 circonscriptions.



Communes	Nombre de réseaux
SAINT LAURENT DU MARONI	6
CAYENNE	5
KOUROU	4
MATOURY	3
MANA	2
MACOURIA	2
MONTSINNERY	1
REMIRE MONTJOLY	2
CAMOPI	1
APATOU	1
GRAND SANTI	1
PAPAÏCHTON	1
SAINT GEORGES	1
MARIPASOULA	1
IRACOUBO	1
SINNAMARY	1

Carte issue de Wikipédia



Ministère de l'Éducation Nationale
et de la Jeunesse





Les réseaux par circonscriptions

Carte des réseaux par circonscriptions- Tableau dynamique à télécharger



Ce tableau dynamique des réseaux par circonscription permet une lisibilité partagée de l'organisation territoriale des réseaux qui est un levier essentiel pour le pilotage stratégique et opérationnel. Il a été conçu pour offrir une vision claire, actualisée et interactive de la répartition des réseaux d'éducation prioritaire par circonscription.

Il permet d'identifier :

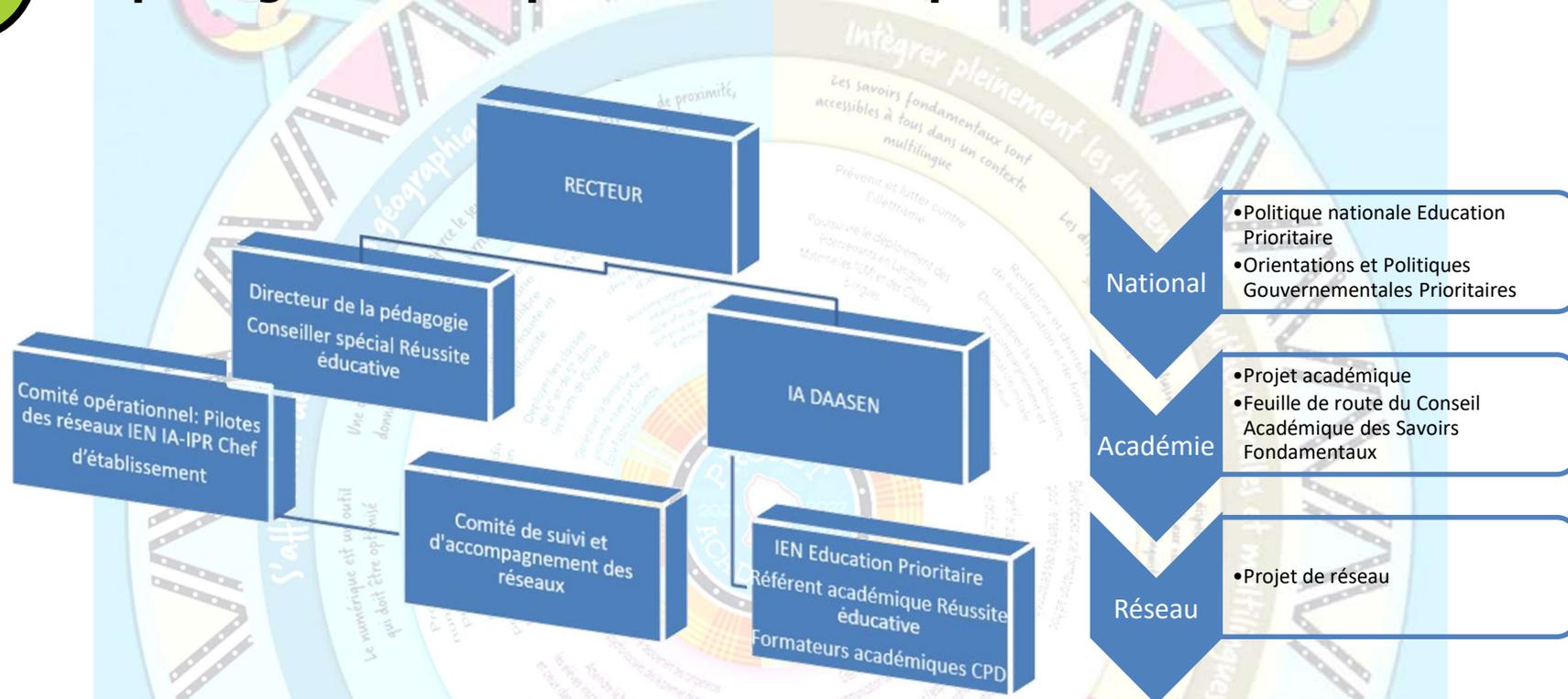
- Le collège tête de réseau et les écoles rattachées ;
- La correspondance avec les circonscriptions du premier degré ;
- Le nombre d'élèves par réseaux, par écoles et par collège ;
- Les éventuelles évolutions en cours liées aux ouvertures d'écoles ou rééquilibrages territoriaux.

Cet outil vise à favoriser l'utilisation de données objectives à partager lors des concertations inter-degrés, à soutenir les pilotes dans leurs missions de coordination et à faciliter la mise en œuvre de projets cohérents et adaptés aux contextes locaux.





Le pilotage académique de l'éducation prioritaire



Le pilotage académique de l'éducation prioritaire vise à soutenir la mise en œuvre de projets de réseaux cohérents et ambitieux, à encourager les dynamiques inter degrés et à accompagner les équipes dans une démarche de développement professionnel.

Il vise à garantir l'équité des parcours scolaires en tenant compte des contextes territoriaux et des besoins spécifiques des élèves.

Le comité d'accompagnement et de suivi des réseaux constitue une instance stratégique de pilotage. Il réunit l'ensemble des acteurs engagés dans l'éducation prioritaire. Ses missions : analyser les besoins, suivre la mise en œuvre des projets de réseau, accompagner les équipes dans une dynamique collective d'amélioration continue au service de la réussite des élèves.



Les différents niveaux de pilotage

ÉCHELLE ACADÉMIQUE

- ✓ Déclinaison académique de la politique ministérielle de l'éducation prioritaire
- ✓ Accompagnement au pilotage des réseaux d'éducation prioritaire
- ✓ Accompagnement des pilotes et des équipes des réseaux
- ✓ Élaboration et mise en œuvre du plan académique de formation de l'éducation prioritaire
- ✓ Animation du collectif des formateurs académiques
- ✓ Évaluation de la politique académique des réseaux d'éducation prioritaire

Documents d'appui :

Projet académique
Feuille de route du Conseil académique des savoirs fondamentaux
Vadémécum de l'éducation prioritaire

ÉQUIPE ACADÉMIQUE ÉDUCATION PRIORITAIRE

- ✓ Élaboration et mise en œuvre du plan de formation académique pour les réseaux d'éducation prioritaire
- ✓ Liens avec la Préfecture dans le cadre de la politique de la ville et les responsables des Programmes de Réussite Éducative, Cités éducatives et Territoires Éducatifs Ruraux ;
- ✓ Animation du collectif des coordonnateurs et formateurs académiques des réseaux d'éducation prioritaire

Documents d'appui :

Accompagnement et facilitation
Appui sur des documents type et méthodologie d'élaboration

ÉCHELLE DU RESEAU

- ✓ Élaboration et mise en œuvre du projet de réseau
- ✓ Animation des Conseils École- Collège
- ✓ Calendrier des temps forts du réseau
- ✓ Identification des besoins de formation
- ✓ Relations avec les partenaires Évaluation des actions menées dans le cadre du projet de réseau

Documents d'appui :

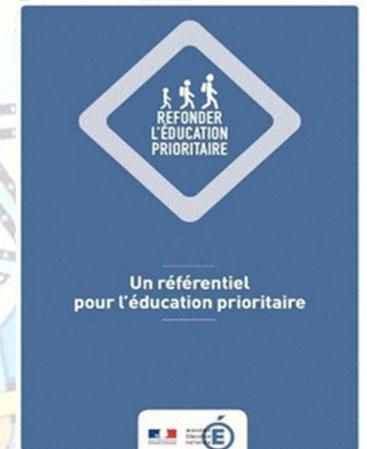
Projet de réseau
Tableau de bord des actions



Les finalités du pilotage d'un réseau d'éducation prioritaire

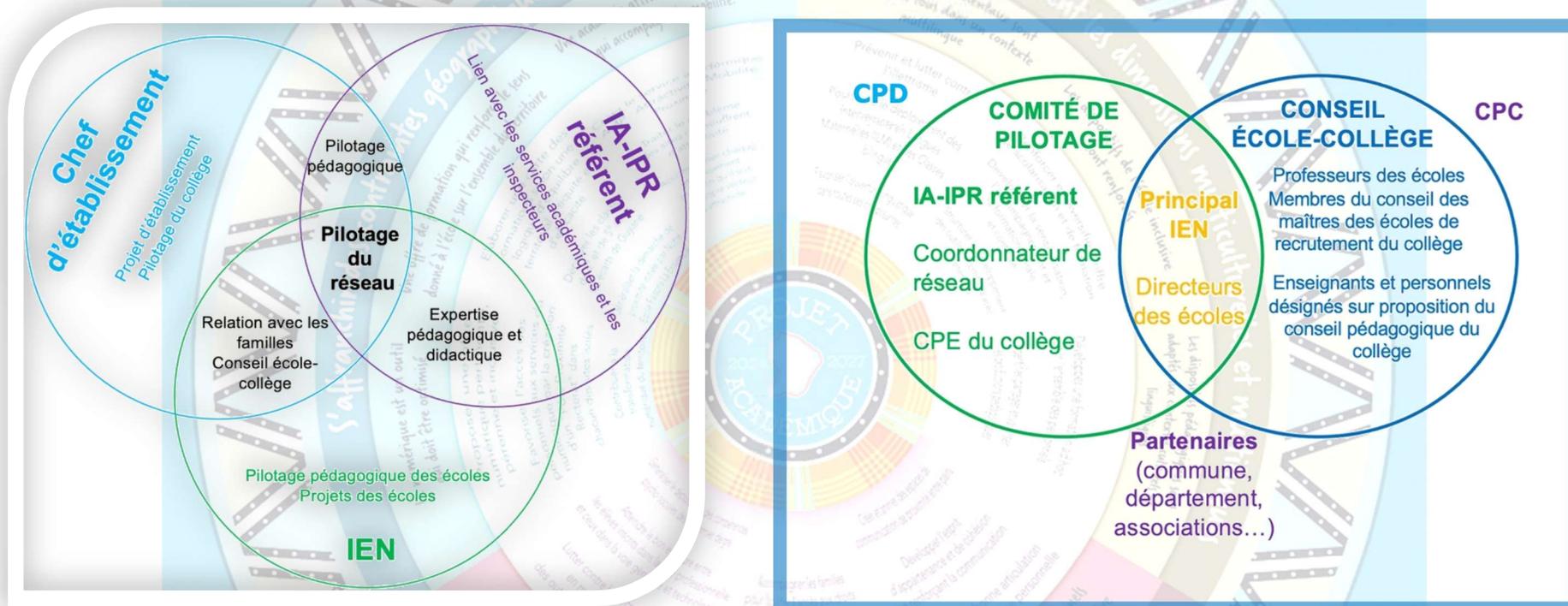
Les 6 priorités – [vers le référentiel 2013](#)

1. Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun.
2. Conforter une école bienveillante et exigeante
3. Coopérer utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire
4. Favoriser le travail collectif des équipes
5. Accueillir, accompagner, soutenir et former les nouveaux personnels
6. Renforcer l'animation et la culture du réseau





Les pilotes et les instances de pilotage d'un réseau d'éducation prioritaire

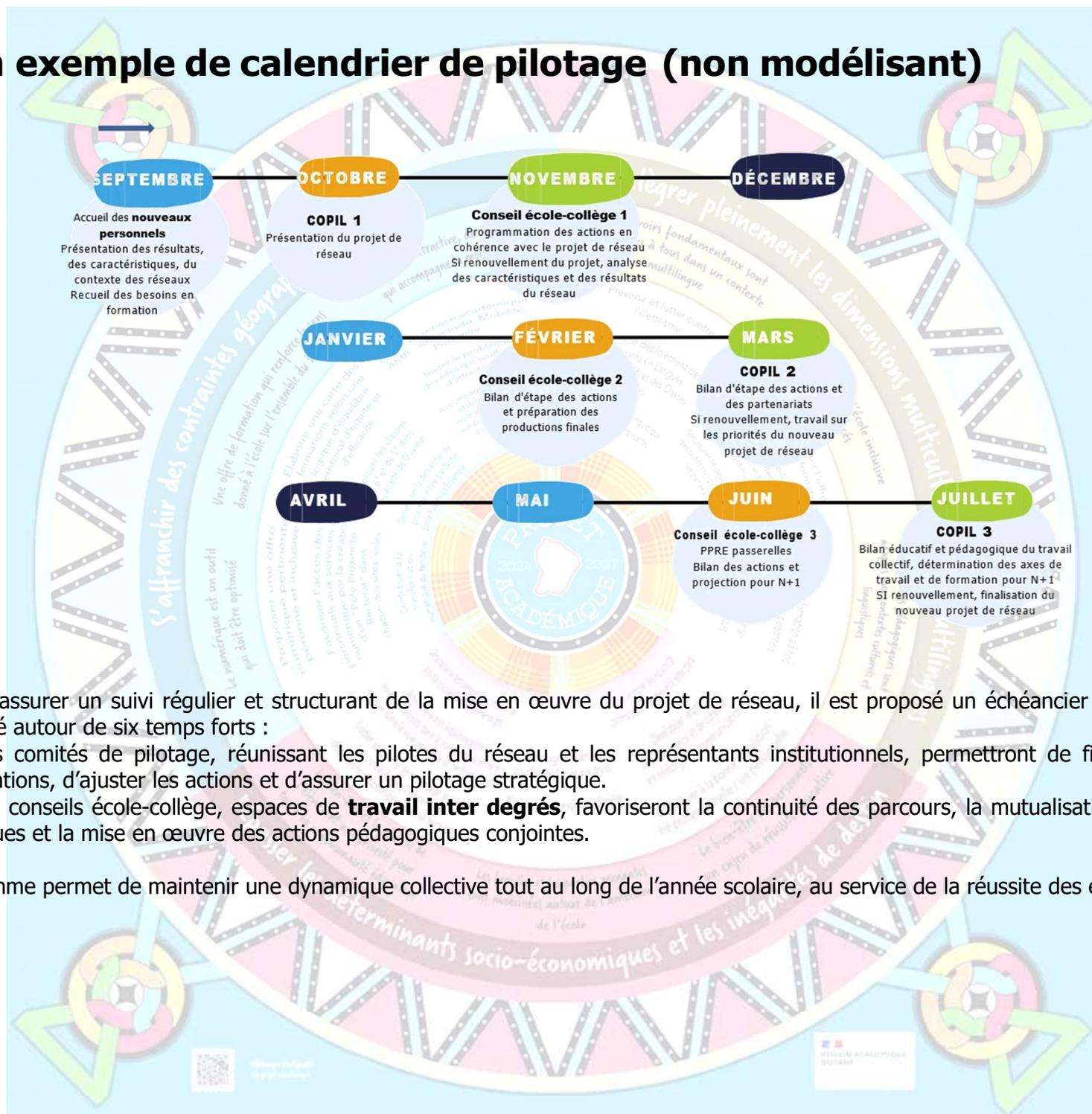


Les pilotes et les instances de pilotage d'un réseau d'éducation prioritaire jouent un rôle essentiel dans la dynamique du réseau.

La coordination et le suivi des actions garantissent la cohérence du projet de réseau et sa mise en œuvre au service de **la réussite des élèves**.



Un exemple de calendrier de pilotage (non modélisant)

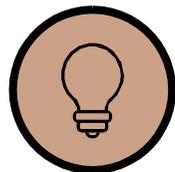


Afin d'assurer un suivi régulier et structurant de la mise en œuvre du projet de réseau, il est proposé un échéancier annuel articulé autour de six temps forts :

- Trois comités de pilotage, réunissant les pilotes du réseau et les représentants institutionnels, permettront de fixer les orientations, d'ajuster les actions et d'assurer un pilotage stratégique.
- Trois conseils école-collège, espaces de **travail inter degrés**, favoriseront la continuité des parcours, la mutualisation des pratiques et la mise en œuvre des actions pédagogiques conjointes.

Ce rythme permet de maintenir une dynamique collective tout au long de l'année scolaire, au service de la réussite des élèves.

Les outils et les ressources au service du pilotage



- Tableau de bord et indicateurs
- Référentiel EP
- Lettres de mission
- Plan de formation
- Évaluations des écoles et du collège de réseau
- Évaluations nationales

des outils

un projet

- Coordonné aux évaluations des écoles et collège du réseau
- Articulé aux projets d'école et d'établissement (un ou deux axes communs)
- Élaboré avec les équipes
- Décliné en actions
- À faire vivre pour faire vivre le référentiel

d'être partagé

un comité de pilotage

- Évaluation à terme
- Communication interne et externe
- Mutualisation des pratiques

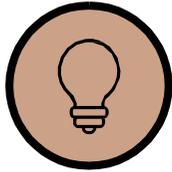
- Modalités de réunion
- Place de l'IA-IPR référent
- Participation de personnes ressources (formateur/trice éducation prioritaire, correspondants et référents EP, partenaires ...)

D'après le site de l'Ifé, <https://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/nouvelles-professionnalites/pilotes/enquete-sur-le-pilotage-des-reseaux-deducation-prioritaire-1/piloter-un-reseau-d2019education-prioritaire-au-service-de-la-reussite-de-tous-les-eleves-pas-si-simple>

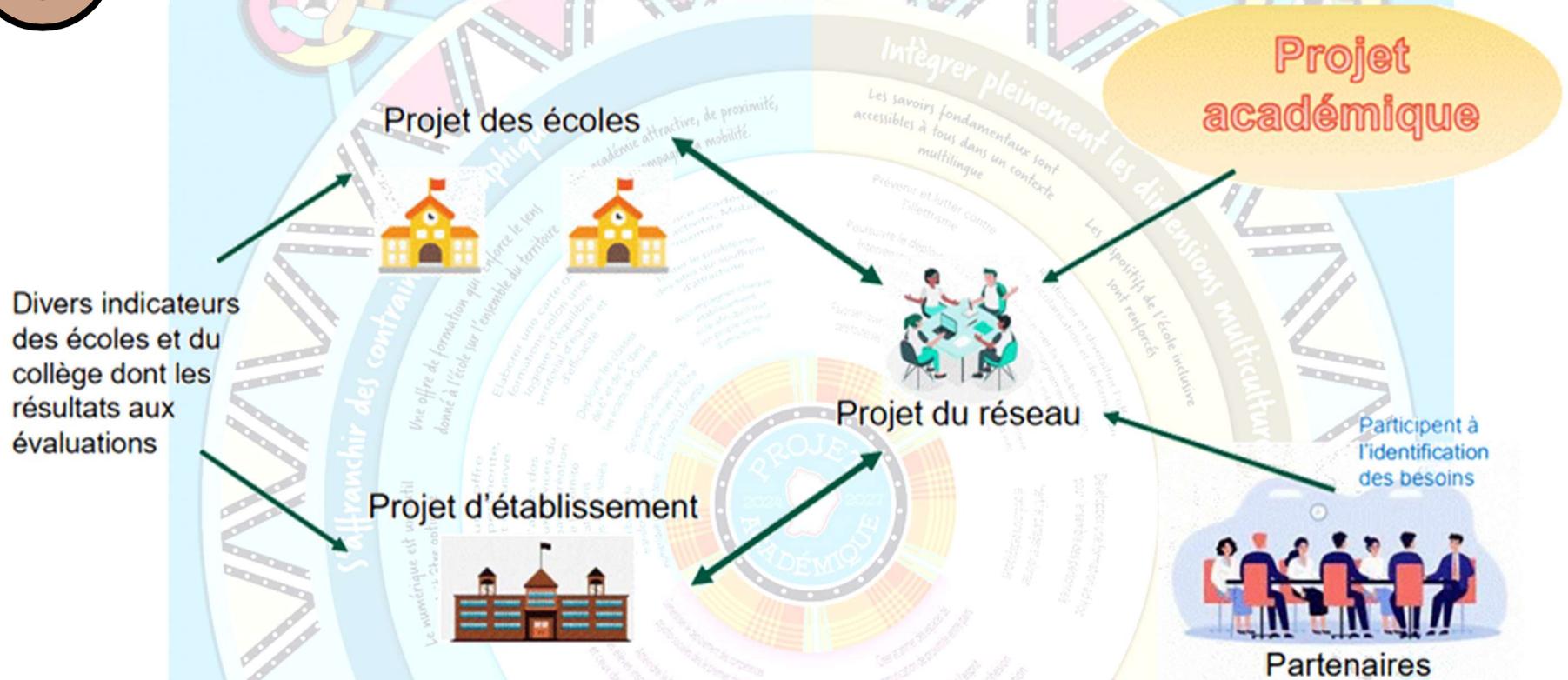


Centre Alain Savary
19, rue de la République
69633 LYON CEDEX 07





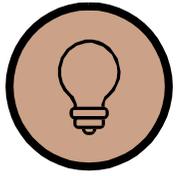
La stratégie de rédaction du projet de réseau



Source : Formation DGESCO Coordonnateurs Guyane Novembre 2025

La rédaction du projet de réseau s'appuie sur un diagnostic partagé prenant en compte les spécificités du territoire, les besoins des élèves et les priorités académiques. Elle mobilise l'ensemble des acteurs du réseau dans une démarche collaborative, inter degrés et inter métiers.

La stratégie vise à définir des objectifs clairs, des actions cohérentes et des indicateurs de suivi pour garantir un pilotage efficace et une amélioration continue. Cette stratégie s'inscrit dans une démarche d'évaluation constante.



Un exemple de trame de projet de réseau

1. La présentation du réseau (établissement, écoles, ressources humaines, localisation, ...)
2. Les indicateurs principaux des écoles et de l'établissement
3. Le diagnostic partagé du réseau pour les 6 priorités du référentiel de l'éducation prioritaire : réussites, identification des difficultés et des freins, leviers mobilisés
4. Le plan d'action du réseau : grands axes en cohérence avec les 6 priorités du référentiel, objectifs, actions, indicateurs, organisation interne



Conseil

Le projet de réseau doit être lisible et explicite, accessible à tous, facilement manipulable.



La maquette académique du projet de réseau est téléchargeable ici.

Le projet de réseau constitue un outil stratégique partagé entre le premier et le second degré, visant à structurer les actions éducatives au plus près des besoins des élèves et des réalités du territoire.

Il permet de donner du sens à la collaboration inter degrés, de fixer des priorités communes et de mobiliser les partenaires autour d'objectifs clairs pour améliorer les parcours et la réussite de tous.



Ministère de l'Éducation
Nationale et de la Jeunesse



ANNEXES

Annexe 1 : Annuaire des réseaux - lien vers téléchargement du fichier Excel et ses différents onglets

- Réseaux par communes,
- Coordonnées des corps d'inspection,
- Inspecteurs référents par réseaux.

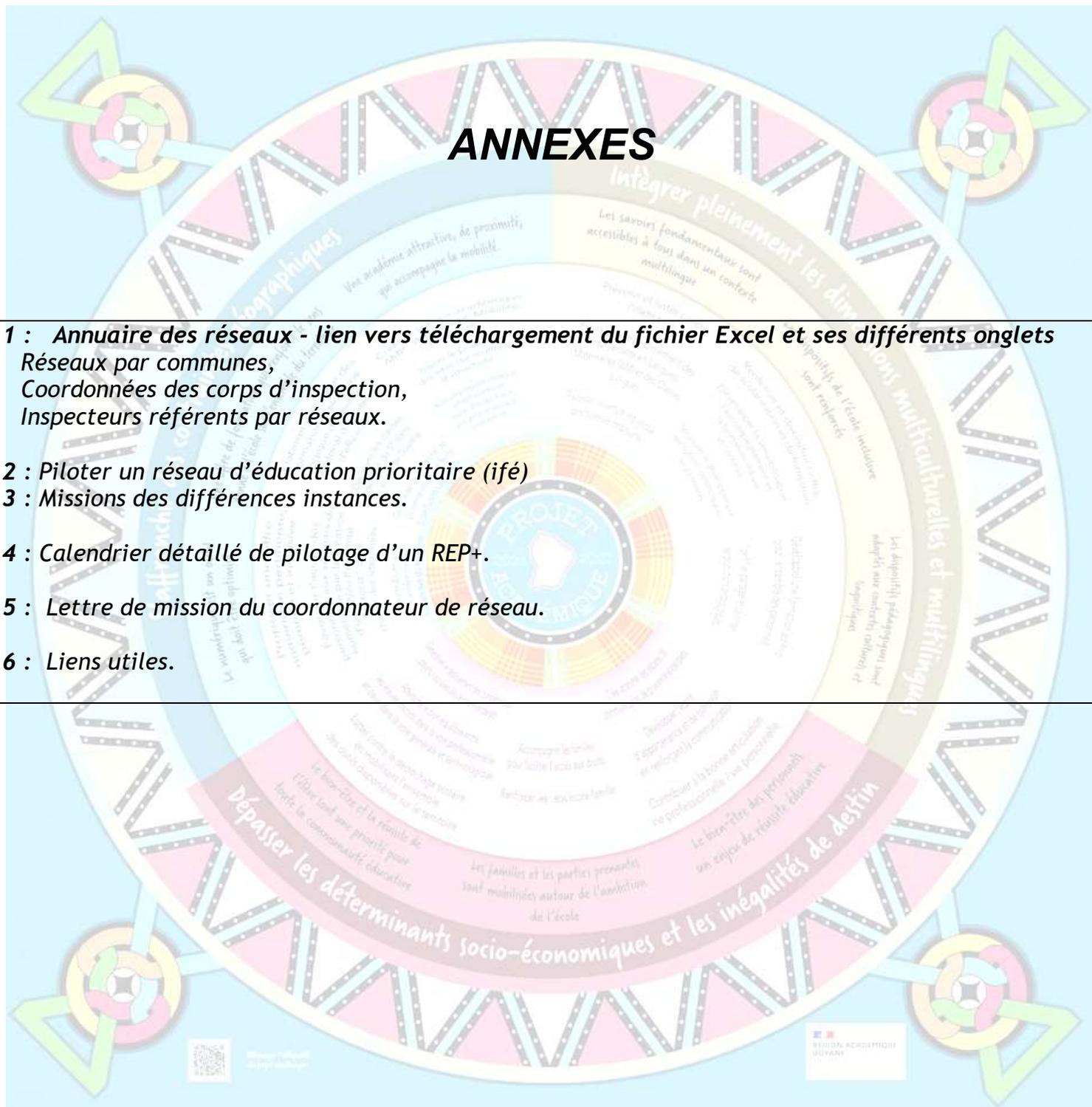
Annexe 2 : Piloter un réseau d'éducation prioritaire (ifé)

Annexe 3 : Missions des différences instances.

Annexe 4 : Calendrier détaillé de pilotage d'un REP+.

Annexe 5 : Lettre de mission du coordonnateur de réseau.

Annexe 6 : Liens utiles.



Annexe 1 : Annuaire des réseaux



Afin de faciliter le pilotage et le travail collaboratif autour des réseaux d'éducation prioritaire, un annuaire actualisé est mis à votre disposition. Ce document, téléchargeable au format Excel, recense les informations essentielles des réseaux dans l'académie.

Il est structuré en plusieurs onglets :

- Réseaux par communes : pour une vision territoriale claire des répartitions et rattachements des écoles et des collèges.
- Coordonnées des corps d'inspection : incluant les IEN du 1er degré, les IEN-CCPD et les IA-IPR référents.
- Inspecteurs référents par réseau : pour identifier les interlocuteurs de proximité en charge de l'accompagnement et du suivi des projets.

Afin de renforcer le lien entre les dynamiques de réseau et les politiques éducatives territorialisées, un onglet spécifique recense également les contacts des trois Cités éducatives de Guyane (Cayenne, Saint-Laurent du Maroni, Kourou), incluant les noms, fonctions et coordonnées des chefs de projet ainsi que des référents institutionnels.

Le lien de téléchargement vous permettra d'accéder à l'ensemble de ces données, régulièrement mises à jour. Cet outil vise à renforcer la lisibilité, la réactivité et la cohérence du pilotage de l'éducation prioritaire sur le territoire.



Document communiqué
à l'attention de :



Annexe 2 : Piloter un réseau d'éducation prioritaire

- Observer/comprendre/recenser
- Soutenir, **accompagner**, **former**
- **Innover**

- Présenter/partager/expliciter les priorités, les projets, les actions **aux acteurs**
- **Évaluer** les effets

CONFRONTER LE PRESCRIT AU RÉEL

ORIENTER

Les actions du pilotage

RENDRE COMPTE

OPÉRATIONNALISER

- Identifier et définir les **priorités**
- Définir des objets de travail
- Préserver un **cadre cohérent** (école, collège, territoire)

- Répartir
- **Décider/acter**
- **Organiser**
- **Prévoir**
- Conduire
- Réajuster

D'après le site de l'Ifé, <https://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/nouvelles-professionnalites/pilotes/enquete-sur-le-pilotage-des-reseaux-deducation-prioritaire-1/piloter-un-reseau-d2019education-prioritaire-au-service-de-la-reussite-de-tous-les-eleves-pas-si-simple>

Annexe 3 : Les missions des différentes instances du réseau

Les instances du réseau et leurs missions

Comité de pilotage (COFIL)

Il est composé des pilotes du réseau (principal, IEN, IA-IPR référent) assistés du coordonnateur, des directeurs d'école, du conseiller principal d'éducation et d'enseignants. Les partenaires du réseau y participent. Il peut s'associer selon les besoins des enseignants porteurs de projets particuliers.

Ce comité de pilotage valide le projet de réseau préalablement élaboré en appui sur le conseil école-collège. C'est aussi le comité de pilotage qui élaborera et suivra un tableau de bord local de la mise en œuvre des actions du projet de réseau.

NOR : MENE1412775C
Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014

Conseil école-collège (CEC)

Il a pour objectif de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degrés. Il réunit des enseignants du collège et des écoles du secteur de celui-ci. Il est présidé par le principal du collège et l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription.

Il se réunit au moins deux fois par an et établit son programme d'actions pour l'année scolaire suivante ainsi qu'un bilan de ses réalisations.

Ce programme d'actions est soumis à l'accord du conseil d'administration du collège et du conseil d'école de chaque école concernée.

Décret n° 2013-683 du 24 juillet 2013

Les acteurs du réseau et leurs missions

Formateur académique EP (FAEP)

Il intervient selon une double logique : d'une part, dans une offre de formation définie en fonction des orientations du référentiel et, d'autre part, en fonction d'une analyse des besoins des équipes du réseau élaborée dans le cadre du projet de réseau.

Il travaille avec les coordonnateurs et avec les conseillers pédagogiques de circonscription avec lesquels il organise des formations adaptées aux besoins.

Ces formateurs sont pilotés par le correspondant académique de l'éducation prioritaire.

NOR : MENE1713524C
Circulaire n° 2017-090 du 3-5-2017

Coordonnateur de réseau

Il est déchargé d'au moins 50% et doit pouvoir bénéficier d'une implantation claire pour tous les acteurs du réseau, soit à la circonscription, soit au collège, soit dans une école.

Il est sous l'autorité fonctionnelle des pilotes du réseau.

Le coordonnateur, qui reçoit une lettre de mission, a pour rôle de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau.

Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.

NOR : MENE1412775C
Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014

NOR : MENE1713524C
Circulaire n° 2017-090 du 3-5-2017

Annexe 4 : Un calendrier détaillé de pilotage REP+

Voici une proposition chronologique des instances et des temps forts du réseau. Sans avoir un caractère modélisant cette proposition invite les acteurs du réseau à placer précisément les temps forts afin d'assurer leur présence active. Connus de toutes et de tous, ce calendrier rythme la vie du réseau et permet d'anticiper les temps forts.

Mois	Instances/temps fort	Acteurs	Objectifs
Septembre	Accueil des nouveaux personnels.	IEN, FEP, Coordonnatrice, IA-IPR, CE.	Faire une présentation du contexte éducatif du réseau Faire le point sur les besoins en formation et en accompagnement.
	Découverte de l'établissement pour les nouveaux personnels.	Partenaires locaux, Coordonnatrice, CE et IEN	Construire une représentation objective des conditions internes d'apprentissage des élèves.
	Présentation du REP+ aux nouveaux enseignants du 1 ^{er} et 2 nd degrés.	Coordonnatrice	Présenter le réseau : instances, coordonnateur et ses missions, projet de réseau, moyens...
	COMITE STRATEGIQUE	CE, IEN, Coordonnatrice, IA-IPR.	Planifier le calendrier annuel des réunions et des temps forts.
Octobre	COPIL N°1	IEN, CE, Coordonnatrice, Directeurs, IA-IPR	Présentation du projet de réseau. Présentation de l'organisation et des thématiques des temps de travail collectif (intra et inter degrés).
	CEC N°1	CE, IEN, IA-IPR, Directeurs, Coordonnatrice, PE, PLC	Programmation des projets et des actions du réseau en cohérence avec le projet : commissions, harmonisations des pratiques et des évaluations.
	Réunion Parents/professeurs	Parents, PE et PLC	Présentation des objectifs éducatifs de l'école (thématiques à déterminer avec les parents).
	CROSS du collège	CM1 et CM2 du réseau et élèves du collège	
Novembre	Première formation inter-degré	PE et PLC, FEP, Coordonnatrice, Directeurs.	
	Formation 1er degré	FEP, Coordonnatrices, PE, CPC	

Décembre	COPIL N°2	CE, IEN, IA-IPR, Directeurs, FEP, Coordonnatrice,	Bilan d'étape des projets et préparation des productions de fin d'année dans le réseau.
	CEC N°2	CE, Directeurs, Coordonnatrice, PE, PLC.	Poursuite des travaux de deux commissions : évaluations, projet numérique.
	Réunion Parents/professeurs	Parents, PE et PLC	Rencontres personnalisées.
	Rallye calcul mental	Elèves du cycle 3 du réseau	
Janvier			
Février	Deuxième formation inter-degré	PE et PLC, FEP, Coordonnatrice, Directeurs.	
Mars	COPIL N°3	IEN, CE, FEP, Coordonnatrice, Directeurs, IA-IPR, partenaires	Ecriture et validation du projet de réseau.
	CEC N°3	CE, Directeurs, Coordonnatrice, PE, PLC.	Directeurs, IA-IPR, partenaires du réseau PPRE passerelles Bilan et préparation du programme d'action pour l'année N+1.
Avril			
Mai	Rallye calcul mental	Elèves du cycle 3 du réseau	
Juin	COPIL N°4	IEN, CE, FEP, Coordonnatrice.	Bilan éducatif et pédagogique du travail collectif et détermination des axes de travail et de formation pour l'année N+1

Annexe 4 : Lettre de mission du coordonnateur de réseau

LETTRE DE MISSION

COORDONNATEUR DE RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE RENFORCE



COLLEGE _____

CIRCONSCRIPTION _____

Vous avez accepté d'assurer une mission de coordonnateur REP+, pour le secteur du collège cité ci-dessus.

Vous exercez vos fonctions sous l'autorité fonctionnelle des pilotes de ce réseau, avec lequel vous travaillez en étroite collaboration pour assurer l'ensemble des tâches d'animation du réseau. Pour ce faire votre emploi du temps est partagé de façon équitable entre le premier et le second degré.

Vous êtes placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur du premier degré en charge de ladite circonscription.

Le cadre de votre mission est défini par la politique éducative nationale relayée par le projet académique.

Vos missions principales sont les suivantes :

Missions pédagogiques :

- Vous contribuez au diagnostic du réseau, à l'élaboration et à l'évaluation du projet de réseau.
- À partir des axes prioritaires définis par les pilotes, et en appui sur le référentiel de l'éducation prioritaire, vous participez activement à la rédaction du projet de réseau pour l'année scolaire. Vous le diffusez au sein du réseau et vous accompagnez sa mise en œuvre.
- Vous complétez régulièrement un tableau de bord qui permettra de suivre la mise en œuvre du projet de réseau en utilisant des indicateurs déterminés avec l'ensemble des pilotes.
- Vous contribuez à la continuité pédagogique et éducative des actions entre le premier et le second degré, en cohérence avec les dispositifs de la Politique de la ville le cas échéant. Le numérique sera un objet à part entière de cette continuité.
- Vous participez à la préparation, à la mise en place, à la mutualisation et à la diffusion des différentes actions du projet.
- Vous participez à l'évaluation et aux bilans du projet de réseau.
- Vous assurez les liaisons inter-cycles (GS/CP et CM2/6e) en tant qu'interlocuteur privilégié.
- Vous aidez à la mise en place et à l'analyse des évaluations nationales.
- Vous organisez au sein du réseau la diffusion des pratiques pédagogiques innovantes et des projets engagés.
- Vous participez à l'élaboration des demandes en formation des personnels du réseau.

Missions avec les partenaires :

- Vous travaillez au renforcement de la relation école-famille et vous aidez à l'organisation de diverses manifestations ayant pour objet d'associer les familles à la vie des écoles et du collège.
- Vous assurez la communication avec les collectivités territoriales, les écoles de secteur et autres structures partenaires du REP+.
- Vous participez aux réunions avec les partenaires des services publics, acteurs éducatifs et culturels locaux.
- Vous cherchez différentes formes de financement pour les actions du projet REP+ et constituez les dossiers.

Champ institutionnel :

- Vous êtes membre du comité de pilotage de votre réseau. Vous participez aux réunions de ce comité de pilotage et vous en assurez le secrétariat (rédaction et diffusion du compte rendu).
- Vous participez aux conseils d'école et aux Conseils École-collège, aux conseils pédagogiques en collège et aux conseils de cycles dans le premier degré. Dans ces cadres, vous aidez les équipes pédagogiques du premier et du second degré à évaluer les projets mis en œuvre, en cohérence avec le projet de réseau ;
- Vous participez aux réunions et formations académiques des coordonnateurs organisés par la direction académique.
- Vous contribuez à la mutualisation et à la valorisation des pratiques et projets innovants du réseau au niveau académique.
- Vous communiquez et valorisez les actions menées au sein du réseau en alimentant le site dédié.

À l'issue de l'année scolaire, vous rédigez un rapport d'activité sur la base de cette lettre de mission en investissant la trame dédiée.

Le coordonnateur/la coordonnatrice

Les pilotes du REP+



Document communiqué
en vertu de la loi n° 78-17 du 6
janvier 1978 relative à l'accès à l'information



Annexe 5 : Liens utiles

Refondation de l'éducation prioritaire

<https://www.education.gouv.fr/bo/14/Hebdo23/MENE1412775C.htm>

Référentiel "Refonder l'éducation prioritaire"

<https://eduscol.education.fr/document/14248/download>

Circulaire de 2017 sur le pilotage de l'éducation prioritaire

<https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo18/MENE1713524C.htm>

Composition et modalités de fonctionnement du conseil école-collège

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027756802>

Page Éduscol : les repères historiques de l'éducation prioritaire

<https://eduscol.education.fr/3568/education-prioritaire-reperes-historiques>

Page Éduscol : travailler en éducation prioritaire

<https://eduscol.education.fr/3565/travailler-en-education-prioritaire>

Site académique éducation prioritaire

<https://educ-prioritaire.ins.ac-guyane.fr/>

